

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 08 Juin 2012

Présents: GARRON Jean- Marie , CRUZ Marie-Louise, GARRON Patricia, CASTOR Violette , CONSTANS Noël, CONSTANS Serge, MARGUET Michel, MESSAGER Daniel, ROUVIER Daniel, ZERDOUMI Richard

#### **1. PARTICIPATION Pour l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)**

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le Conseil Municipal -DECIDE d'INSTAURER

- à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).
- à la charge des propriétaires de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement(selon la réglementation en vigueur) lors de la mise en place d'un réseau.

-DECIDE de fixer la PAC pour les constructions nouvelles au 1er juillet 2012 ainsi :

Participation par logement : **229 €**

-DECIDE de fixer la PAC pour les constructions existantes, lors de la mise en place d'un réseau au 1er juillet 2012 ainsi :

Participation par logement : **229 €**

#### **2. CONSTRUCTION du NOUVEL HOTEL de VILLE : ATRIBUION du MARCHE De TRAVAUX**

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 24 Avril 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE Monsieur le maire à signer le marché public pour la construction de l'Hôtel de Ville avec les entreprises suivantes :

Lot 01 Terrassements Généraux -VRD : ASSE VERDON TP **133 581.84 € HT** (Tranche Ferme + Conditionnelle ) 159 763.88 € TTC

Lot 02 Gros-Œuvre-Maçonnerie-Chape-Facade: ASSE VERDON TP **226 831 € HT** ( monomur encadrement pierre ) (Tranche Ferme + Conditionnelle ) 271 289.88 € TTC

Lot 03 Charpente-Couverture Zinguerie Charpente: ASSE VERDON TP **49 353.71 € HT** (Tranche Ferme + Conditionnelle ) 59 027.04 € TTC

Lot 04 Étanchéité: Var Etanche **7 535.85 € HT** 9 012.88 € TTC

Lot 05 Cloisons-Doublage-Faux Pafond: Ghico **39 110.50 € HT** (Tranche Ferme + Conditionnelle + Option 4) 46 776.16 € TTC

Lot 06 Menuiseries extérieures Aluminium-Serrurerie :Venturelli **81 732 EUR € HT** (Tranche Ferme + Conditionnelle ) 97 751.47 € TTC

Lot 07 Menuiseries intérieures: Chaix **24 264.74 € HT** (Tranche Ferme + Conditionnelle + Options 5 et 6 )29 020.63 €TTC

Lot 08 Carrelage-Faiences: Soteca **36 983.27 € HT** (Tranche Ferme + Conditionnelle + Option 4 ) 44 231.99 € TTC

Lot 09 Peinture-Signalitique : L3B **16 014.35 € HT** (Tranche Ferme + Conditionnelle + Option 4 ) 19 53.16 € TTC

Lot10 Plomberie-sanitaires-ventilation-Chauffage : EITB **105 905.64 EUR** (Tranche Ferme + Conditionnelle + Option 1) 126 663.15 € TTC

Lot 11 Electricité-Courant forts et faibles: Capparos **49 896 € HT** (Tranche Ferme + Conditionnelle) + Option 1 Aménagement étage ) 59 675.62 € TTC

Lot 12 Ascenseur : CFA **24 300 € HT** 29 062.80 € TTC

### **3. REDEVANCE d'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC par les OUVRAGES des RESEAUX PUBLICS de TRANSPORT et de DISTRIBUTION d'ELECTRICITE**

Le Conseil municipal DECIDE

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2012 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus, et de l'indication du ministère de l'écologie du développement durable des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au bulletin , soit un taux de revalorisation de 23.27 % applicable à la formule De calcul issus du décret.

### **4. MISE EN LOCATION des PARCELLES « SOUS-VILLE » F 109-110**

Le Conseil Municipal

- EMET UN AVIS FAVORABLE à la mise en location et non à la vente des parcelles « Sous-Ville » cadastrées section F n°109 d'une contenance de 72 a 70 Ca et F 110 d'une contenance de 83 a 80 Ca au profit de Monsieur Madame JAEGGI, Agriculteurs
- DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire afin d'établir un contrat ou bail de location et poursuivre l'exécution de la présente.

### **5. RECRUTEMENT d'AGENTS SAISONNIERS**

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur Le Maire à recruter des agents saisonniers non-titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au maximum six emplois à temps complet et non complet pour exercer les fonctions de : Maître nageur , Agent d'entretien , Agent de bureau, correspondant au grade :Educateur spécialisé , Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.

### **6. QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Conseil municipal n'est pas favorable à l'annulation de divers titres présentés par Monsieur Le Maire (609.80€-1452€-470e et 70.71 €eau )
- Le Conseil Municipal n'est pas favorable à la requête de Mr Bianchi Patrick (demande de rabaissement du mur des toilettes publiques).
- Demande du Comité des fêtes: Subvention maintient à 7100 €, acquisition de 10 tables et 20 bancs acceptée, vitrine endommagée cédée au Cofa
- Demande de prêt de salle pour cours de Yoga : Demander des infos complémentaires
- Effacement des réseaux électrique extérieur au château : Accord pour le devis de Symielecvar, pour la reprise de la colonne montante demander des devis à d'autres entreprises
- DPU : la commune ne préempte pas :Les Bardelières F 737-259

La séance est levée à 22 h 00

*Vu pour être affiché le Vendredi 15 Juin 2012, conformément aux prescriptions de l'article -L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.*